



# *Réforme de la filière technique, plan de requalification*

Dans le cadre du plan de requalification concernant la filière technique de la DAP, nous vous avons diffusé le premier résultat concret des travaux effectués : la liste des postes qui seront ouverts à la requalification soit à l'examen professionnel soit à la liste d'aptitude spécifique.

Tous les adjoints techniques qui respecteront les critères d'éligibilité pourront se présenter à la liste d'aptitude et/ou à l'examen professionnel.

Pour votre information, ces postes requalifiés seront ouverts :

- soit à la liste d'aptitude (40 postes de C en B sur 3 ans et 14 postes de B en A sur 3 ans) **1/3**,
- soit à l'examen professionnel (80 postes de C en B sur 3 ans et 28 postes de B en A sur 3 ans) **2/3**.

Cependant, nous ne disposons toujours pas, à ce jour, des projets de textes modifiant le statut des personnels techniques décrivant les critères d'éligibilité et les conditions d'accès au plan de requalification.

Les services RH de la DAP avec les organisations syndicales signataires du relevé de conclusion doivent finaliser les documents définitifs avant transmission au Secrétariat Général du Ministère de la Justice (Guichet unique) puis à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Le **SNP PT FO** demande que ce document soit terminé pour la fin Mars 2018 au plus tard.

Le **SNP PT FO** a demandé à l'administration que les listes d'aptitude du plan de requalification et les listes d'aptitude traditionnelles ne soient pas mélangées car les critères d'éligibilité ne seront pas les mêmes.

Contrairement à l'UFAP, le **SNP PT FO** a été le seul syndicat à demander le maintien de recrutements massifs par voie de concours, en parallèle de ce plan de requalification, pour combler les postes vacants, permettre aux agents sous contrat d'intégrer définitivement notre administration et ouvrir la possibilité aux agents fonctionnaires ne répondant pas aux critères de la requalification d'accéder à la catégorie B et A.

Ces ouvertures de concours, parallèlement au plan de requalification, permettront aussi aux agents d'accéder à la catégorie supérieure par le biais des listes d'aptitudes « classiques » (hors plan de requalification).

*Le 01 mars 2018,  
Le Secrétaire Général,  
Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: [www.snppt-fo.fr](http://www.snppt-fo.fr)

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État  
et des Personnels Techniques de l'AP*